

Le compteur des naissances s'affole à nouveau



Après plusieurs années de baisse, le nombre de naissances enregistré dans les maternités du CHM s'envole. Après une hausse de 11% l'an dernier, les tendances de cette année annoncent un nouveau record. Le système de santé actuel atteint ses limites.

Page 2

Collectivités locales

Politique sociale: Tsingoni veut s'occuper de ses aînés



Défense

Le Nivôse reprend ses missions en septembre



Votre portail captif par

 Alter 6.com
Alternative System

Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte

Démographie

Le compteur des naissances s'affole à nouveau



Après plusieurs années de baisse, le nombre de naissances enregistré dans les maternités du CHM s'envole. Après une hausse de 11% l'an dernier, les tendances de cette année annoncent un nouveau record. Le système de santé actuel atteint ses limites.

Le centre hospitalier de Mayotte s'apprête à enregistrer un nouveau record du nombre d'accouchements et ce n'est pas une bonne nouvelle. En effet, l'ampleur de la progression est telle que le fonctionnement actuel du système de santé est proche de la saturation.

Depuis le début de l'année, l'activité des maternités est à un niveau inédit, dépassant sans aucun doute son pic de 2007. Cette année-là, 7.941 naissances étaient réalisées par les équi-

pes du CHM. Depuis, le nombre d'accouchements diminuait de façon continue, malgré l'évolution des mentalités qui entraînait une baisse du nombre d'accouchements à domicile.

Près de 800 naissances en juillet

Mais depuis 2013 la tendance a changé et elle s'est nettement inversée. Cette année-là, les chiffres sont repartis à la hausse avec 6.644 naissances. Le mouvement s'est encore amplifié en 2014 avec 11% de naissances en plus pour arriver à 7.374 bébés. Pour 2015, le cap des 8.500 naissances qui paraissait impensable à tenir pour les équipes médicales pourrait être dépassé, et même largement. Ce nombre représenterait une hausse de plus de 15% des naissances à

l'hôpital d'une année sur l'autre. Depuis le début de l'année, il n'y a aucun moment de répit au CHM. Mayotte connaît, comme toutes les régions du monde, une certaine «saisonnalité» des naissances : il y a par exemple plus de bébés 9 mois après la fin du ramadan. Problème : cette année, chaque mois semble être un pic et l'augmentation de l'activité attendue en avril-mai est passée inaperçue. Rien qu'en juillet, mois qui aurait dû être plus calme que les précédents, ce sont encore près de 800 naissances qui ont été réalisées dont quasiment 550 à Mamoudzou.

Le CHM avait planifié l'ouverture de 20 lits supplémentaires à la maternité durant ce mois d'août. Il espérait ainsi amener un peu de souplesse dans le fonctionnement du service. Las... Ces 20 nouveaux lits sont effectivement disponibles mais ils ne permettent que de répondre partiellement à l'accroissement de l'activité, une course sans fin.

Sur-occupation à Mamoudzou

En 2014, le taux d'occupation à la maternité de Mamoudzou était de 117%. Mais ce taux tombe à 87% lorsqu'on prend en compte le CHM dans son ensemble avec les 4 hôpitaux périphériques (Petite Terre, Dzoumogné, Mramadoudou et Kahani). La différence s'explique par le plateau technique de Mamoudzou qui permet de prendre en charge les accouchements compliqués mais aussi par le choix de nombreuses futures mamans qui préfèrent accoucher dans l'hôpital central. Ce déséquilibre a conduit à mettre en place un système qui consiste à transporter des femmes et leur bébé, dans un

temps relativement court après l'accouchement, vers les autres hôpitaux pour soulager l'hôpital central. Ces «procédures dégradées» sont indispensables pour ne pas «embouteiller» le CHM. «Nous ne sommes jamais ravis de faire partir des jeunes mamans très peu de temps après l'accouchement, mais celles qui sont concernées répondent à des conditions bien précises, après un accouchement par voie classique et uniquement si la maman et le bébé se portent bien», précise Anne Rousselot, directrice-adjointe du CHM.

Malgré les 20 nouveaux lits de la maternité de Mamoudzou, ce système des «rotations sanitaires» est donc appelé à durer.

Après les 8.500...

Aujourd’hui, la question se pose de savoir jusqu’où ira le compteur. Après l’hypothèse des 8.500 naissances en 2015 à quel moment la courbe va-t-elle s’infléchir à nouveau? «Cette forte progression de l’activité signifie, qu’avec nos partenaires, nous devons envisager des hypothèses difficiles», explique dans un langage diplomatique Anne Rousselot. En d’autres termes, il va falloir imaginer sérieusement un scénario à plus de 9.000 naissances par an et donc une réponse des autorités sanitaires.

L’Agence régionale de Santé (ARS) va devoir s’occuper, vraiment, des hôpitaux de Mayotte. Organisation, locaux, budgets... Il y a urgence à se préparer au maximum pour ne pas épuiser les équipes et asphyxier notre système de santé. Car, en cascade, ce sont d’autres services qui font également face à un afflux de

patients comme la néonatalogie et la pédiatrie, nécessitant eux-aussi plus de moyens.

L’ARS océan Indien a réalisé pour des centaines de millions d’euros de travaux dans de nouveaux hôpitaux à La Réunion ces dernières années. Mayotte a dû se contenter du lancement de l’hôpital de Petite Terre et de ses 55 lits. Cette nouvelle structure est tout à fait nécessaire mais semble très éloignée des réponses indispensables à apporter aux enjeux sanitaires d’aujourd’hui... Et donc de ceux de 2016 et des années suivantes. François Maury, le nouveau directeur de l’ARS OI, doit prendre ses fonctions lundi prochain, le 24 août... Caribou Maoré !

RR



LE JDM

- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

Défense

Le Nivôse reprend ses missions en septembre



Le Nivôse de retour dans les eaux de l’océan Indien et du canal du Mozambique très rapidement (crédits photo : JIR)

Actuellement en cale sèche à Maurice pour un important chantier de remise en état, la frégate de surveillance Nivôse devrait retrouver la Pointe-des-Galets à La Réunion dès le mois de septembre et reprendre ses missions de surveillance dans l’océan Indien.

Début octobre 2014, la frégate Nivôse croisait au nord de l’île Maurice lorsqu’un incendie se déclarait sous le PC propulsion et se propageait au compartiment machines et à des locaux annexes causant des dégâts très importants. L’équipage du Nivôse parvenait à maîtriser le sinistre sans qu’aucune victime ne soit à déplorer. Assisté de son sister-ship Le Floréal et du remorqueur VB Bougainville, le Nivôse était alors remorqué jusqu’à La Réunion.

La Marine Nationale a retenu le Chantier naval de l’océan Indien limited (CNOI) installé à Port-Louis pour le chantier de remise en état. Depuis 2005, il accueille régulière-

ment des bâtiments de la Marine nationale. Tour à tour, le La Grandière, l'Albatros et le Nivôse lui-même sont déjà passés en cale sèche dans le chantier naval mauricien pour des opérations de réparation et de maintenance.

Les interventions sur le Nivôse ont porté pour l'essentiel sur la partie propulsion. Ce passage imprévu en cale sèche a été également mis à profit pour anticiper des opérations de maintenance initialement prévues ultérieurement. Les systèmes de contrôle et de commande de la propulsion ont été modernisés, alors que les moteurs de propulsion et les diesels auxiliaires ont bénéficié de différentes visites techniques indépendantes des réparations liées au sinistre.

Collectivités locales

Politique sociale: Tsingoni veut s'occuper de ses aînés



Le maire Mohamed Bacar présente les aînés de la commune à Issa Abdou

Issa Abdou, 4e vice-président du conseil départemental chargé de l'action sociale, de la solidarité et de la santé était à Tsingoni ce vendredi. La municipalité compte sur lui pour obtenir les financements nécessaires pour développer sa politique envers les plus fragiles.

«Le social, c'est procurer de la dignité aux hommes et aux femmes». Ce sont les mots de Mohamed Bacar, le maire de Tsingoni, pour accueillir le vice-président du conseil départemental (CD) Issa Abdou. La municipalité souhaitait présenter ses projets en direction des plus vulnérables et en particulier les aînés. A Tsingoni, le CCAS (centre communal d'action sociale) n'a que 7 mois mais il a déjà ficelé des projets

concrets. Et pour cela, la commune a besoin de «l'aide indispensable» du CD, comme l'a reconnu Mohamed Bacar.

Le plan présenté par le CCAS de Tsingoni est d'abord accès sur les aînés. «Leurs conditions de vie ont profondément marqué les équipes qui faisaient le tour de la commune pour établir le constat», explique Madi Soula, le directeur du CCAS.

Pour les aînés, trois volets principaux : d'abord des visites à domicile. La commune fait sa demande d'agrément de prestataire pour mettre en place un service d'aides aux personnes âgées chez elles. Les cocos et bacocos seraient ainsi soulagés des tâches ménagères, de la préparation et la prise des repas comme des médicaments, de l'habillage voire aidés pour certains petits déplacements.

LE JDM



- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

Ces interventions seraient assurées 7 jours sur 7 et un premier auxiliaire de vie sociale (AVS) a déjà été recruté.

Le 2e volet consiste à mettre en place un accueil de jour pour les personnes âgées. Les aînés pourraient y venir une à plusieurs fois par semaine : renouer avec une vie sociale et participer à diverses activités qui maintiennent toutes leurs facultés, ce type d'accueil est précieux pour préserver leur autonomie. On sait aussi que cela permet aux proches des personnes âgées de bénéficier de plage de repos. Ces «aidants» dont les missions sont essentielles et parfois lourdes pourront également bénéficier de conseils et de soutiens.

Pour mettre en place cet accueil, le CCAS de Tsingoni veut constituer une petite équipe avec un noyau dur de 4 animateurs-éducateurs auxquels viendraient s'ajouter des missions de psychologue, kiné... Quant au calendrier, il ne dépend que des financements. Car tout est prêt jusqu'au planning des activités et aux horaires de service des minibus chargés de chercher les aînés chez eux.

De l'électricité pour les aînés

Enfin dernier volet, la lutte contre l'habitat indigne. Un plan d'action prioritaire a été établi en matière de logement car «les personnes âgées vivent véritablement dans des conditions indignes», dénoncent les auteurs du document.

Le constat est simple : parmi les anciens, 75% vivent sans WC dans le logement. Et parmi les foyers interrogés, ils sont 125 à ne même pas avoir de compteur

électrique... ce qui signifie que le nombre réel d'administrés âgés, sans électricité et sans eau courante est bien plus important. «Ce sont des gens qui ne se plaignent pas, que l'on entend jamais mais dont il faut vraiment s'occuper», note Madi Soula.

Des loisirs pour les jeunes

Une première vague de travaux permettrait de réaliser l'isolation d'une douzaine de pièces de vie, l'aménagement de sanitaires dans 105 logements, une soixantaine de changements de revêtement de sol, et enfin faciliter l'accessibilité (rampe ou garde-corps) à 20 foyers.

A ce programme pour les anciens, se rajoute des projets pour les jeunes avec le développement d'accueil de loisirs et la mise en place d'un projet «Jeunes ambassadeurs». Au total, le CCAS a chiffré à 355.000 ses besoins de financement pour réaliser son programme. Et parmi les multiples financements, ceux du conseil départemental pourraient représenter plus de 40% (154.000€)... d'où l'importance de la visite d'Issa Abdou.

Deux PMI sur la commune

De façon plus large, le maire replaçait les enjeux d'une politique sociale pour sa commune, un constat que toutes les municipalités de Mayotte pourraient établir : «les besoins sont énormes. Nombre de nos administrés sont exclus de la vie sociale. Il convient de leur redonne espoir», note-t-il. Et le maire d'évoquer la question des logements sociaux, «avec des

poches d'insalubrité qu'il convient d'éradiquer».

«Concernant la petite enfance et les familles, la société a évolué, il est donc plus que nécessaire de nous adapter», relève le maire qui parle de crèches mais aussi des PMI. A Combani et Tsingoni, deux PMI devraient être créées, le conseil municipal doit se prononcer rapidement pour valider la mise à disposition du foncier.

Ici encore, on s'appuie sur les nouveaux contrats de ville avec la volonté de mettre en place une politique qui repose sur des projets concrets. Peu à peu, le temps où la création d'emploi public faisait office de politique sociale semble enfin toucher à sa fin.

RR

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
 I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
 07.85.05.96.59.